

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Präfecture
Le 04.07.24
Et publication ou notification
Du 05.07.24
Le Maire,

République Française
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	24

N°DEL 2024_06_064_2

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal :

Objet : OFFICE DE TOURISME

Demande de renouvellement de classement pour Office de Tourisme de La Croix Valmer en Catégorie I

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Gabrielle DALMAS donne procuration à Michèle CAPDEVIELLE
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Roger OLIVIER
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT

Secrétaire de séance :

Linda TRIBET

Vu le Code du Tourisme, notamment son article D. 133-20,
Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 13 décembre 2018, notamment l'Article 1 de l'arrêté du 16 avril 2019 regroupant par son tableau annexe les différents critères de classement des offices de tourisme,
Vu la lettre de Madame Linda TRIBET, présidente de l'Office de Tourisme, en date du 11 juin 2024 sollicitant auprès de Monsieur le maire la demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de la commune de La Croix Valmer,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/042 en date du 24 mars 2020 relatif au classement dans la catégorie I de l'Office de Tourisme de La Croix Valmer, arrivant à échéance le 14 mars 2025 ;

Considérant que le renouvellement en catégorie I constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence pour la commune,

Considérant que le renouvellement de classement en catégorie I est nécessaire à la reconnaissance en Station classée de tourisme,

Considérant que le renouvellement de classement est obligatoire dans le cadre d'autres dossiers, notamment pour la marque Qualité Tourisme,

Considérant qu'il convient de faire approuver cette demande par l'assemblée délibérante du Conseil Municipal de La Croix Valmer ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'approuver** la demande de classement en catégorie I de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,

L. Tribet

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le

05 JUL. 2024

Le Maire



M. Bernard Jobert, Maire,
Hôtel de ville
102 Rue Louis Martin
83420 La Croix Valmer

La Croix Valmer le 11 juin 2024,,

Objet : demande de reclassement de l'Office de Tourisme en catégorie I

Monsieur le Maire,

Le classement de l'Office de l'Office de Tourisme en Catégorie I arrivant à échéance le 14 mars 2025, il convient d'engager une nouvelle démarche de classement.

Pour rappel, ce classement est obligatoire dans le cadre d'autres dossiers, notamment pour la marque Qualité Tourisme et la dénomination en station classée de tourisme.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part par décision du Conseil Municipal,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Linda Tribet, présidente de l'Office de Tourisme.